

GROUPE D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE CENTRALE



GABAC

**ALLOCUTION DU MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU MINISTRE, DE L'ECONOMIE,
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA
PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Le Méridien Ré- NDAMA, le 05 avril 2018

ALLOCUTION DE MADAME LE MINISTRE DELEGUE

- Monsieur le Secrétaire Permanent du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) ;
- Messieurs les Directeurs des Cellules de Renseignement Financier des pays membres du GABAC ;
- Mesdames et Messieurs les Experts,
- Mesdames et Messieurs les Evaluateurs,
- Mesdames et Messieurs les Observateurs (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, GAFI, CLAB, GIABA, ONUDC, France) ;
- Distingués Invités en vos rangs et qualités respectifs ;
- Mesdames et Messieurs,

L'honneur m'échoit ce matin de prendre la parole, en ma double qualité de Ministre de l'Economie, de la Prospective et du Développement Durable de la République Gabonaise et de Président en exercice du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), à l'occasion de la 9ème plénière de la Commission Technique du GABAC.

Je voudrai avant tout propos, souhaiter la plus cordiale des bienvenues à toutes les délégations venues en terre Gabonaise pour participer à la 9ème plénière de la Commission Technique du GABAC.

Pour rappel, le blanchiment de capitaux, le terrorisme et son financement, sont considérés, à l'échelle planétaire, comme les pires fléaux hérités du vingtième siècle. Le premier mettant en péril les

systemes économiques et financiers des Etats, le second menaçant la paix et la sécurité internationales par la multiplication des actes terroristes à travers le monde. Ces fléaux sont devenus les points de mire de plusieurs Organisations Internationales notamment l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Programme des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes (ONUDD), le Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI), et désormais, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), lesquelles ont élaboré des instruments juridiques et formulé des recommandations pour impulser une lutte commune et impérativement coordonnée face à cette criminalité sans frontière.

En effet, le développement de la criminalité économique dans le monde en général et dans la sous- région en particulier, a suscité la prise de conscience des Chefs d'Etats de la CEMAC qui s'est exprimée par la création du GABAC, le 14 décembre 2000 à Ndjamena(Tchad), d' une institution spécialisée, chargée de coordonner les actions entreprises au sein des Etats membres, de les évaluer, d'œuvrer pour la compréhension des spécificités du phénomène criminel et de coopérer avec les structures qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : Il s'agit du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale(GABAC).

Le souci d'un encrage communautaire de nos Etats a conduit à l'adoption des normes harmonisées dans le cadre de la prévention, de la détection et de la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, (normes) inspirées des standards internationaux, dont les normes du GAFI demeurent la référence.

Au plan national, les Agences nationales d'investigation financière, cellules de renseignements financiers chargées de la réception, du

traitement et de la dissémination des informations liées au phénomène criminel en général et au blanchiment de l'argent et des produits du crime et au financement du terrorisme en particulier, sont les clefs de voûte des dispositifs de nos Etats.

Mesdames et Messieurs,

La République Gabonaise ne se tient pas en marge de la dynamique mondiale et communautaire. En effet, conscient des enjeux de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le gouvernement de mon pays a, par Décret N° 000739/PR/MEFBP du 22 septembre 2005, créé l'Agence nationale d'investigation financière du Gabon qui a effectivement été mise en place le 1er juin 2006 et qui, comme venait de l'indiquer Monsieur le Secrétaire Permanent, a été admise comme membre du Groupe Egmont.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est une œuvre aux enjeux multiples. Elle contribue à l'assainissement des mœurs financières, gage d'un développement durable, permet de garantir les droits humains et constitue de ce fait un maillon de la bonne gouvernance.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saisir la présente occasion pour rappeler que le projet de société sur la base duquel Son Excellence, Monsieur ALI BONGO ONDIMBA a mérité la confiance de ses concitoyens à l'occasion du dernier scrutin présidentiel organisé dans notre pays, intitulé « l'égalité des chances », fait une large place à la bonne gouvernance, comprise comme la gestion responsable de la chose publique en vue de la satisfaction des besoins essentiels du peuple.

La bonne gouvernance rime avec Etat de droit qui, lui-même, a pour crédo non seulement la lutte contre l'impunité mais aussi, l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Mesdames et Messieurs,

Les auteurs d'actes criminels, dans le souci d'échapper aux conséquences juridiques de leurs actes, usent de tous moyens. La mise en œuvre du Règlement communautaire portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale est donc nécessaire à maints égards.

C'est dans cette optique que mon collègue en charge de la justice a publié récemment une circulaire aux fins d'instruire les magistrats et autres acteurs Etatiques sur l'application sans faille des dispositions de cet instrument juridique.

En effet, vous conviendrez avec moi, mes dames et messieurs, que si les rapports transmis par l'ANIF au parquet, après ses investigations, ne sont pas suivis d'action judiciaire, les efforts déployés par les assujettis et la cellule de renseignements financiers sont vains. Il est donc nécessaire d'instaurer une synergie d'actions où chaque maillon de la chaine pénale s'emploie à jouer le rôle qui lui revient dans le dispositif.

Monsieur le Secrétaire Permanent,

Vous avez constaté et déploré les disfonctionnements dans les dispositifs des Etats que la Banque Mondiale et le GABAC ont évalués.

Comme vous l'avez indiqué à juste titre, le GABAC fait désormais partie du réseau mondial. Si les recommandations des différentes missions d'évaluation et des commissions techniques ne sont pas mises en œuvre et que les lacunes identifiées dans nos dispositifs respectifs demeurent, nous courrions le risque d'une déclaration publique qui ferait de nos Etats des pays à risque et donc peu fréquentables, ce qui, au regard de la conjoncture économique actuelle de nos Etats, serait très préjudiciable.

Je voudrais ici et maintenant, au nom du gouvernement de la République Gabonaise, vous rassurer que tout sera mis en œuvre pour corriger les lacunes identifiées dans le dispositif de notre pays par la mission d'évaluation.

Il s'agira pour nous de prendre des mesures urgentes, constituant notamment à :

- Accélérer le processus d'adoption du nouveau code pénal ;
- Régulariser la composition de l'ANIF en procédant à la désignation du membre douanier ;
- Internaliser les directives prises dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme , à savoir, celles sur l'encadrement juridique des organismes à but non lucratif et la coordination nationale des politiques de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

Dans la même optique, mon pays s'engage à mettre en œuvre les recommandations issues des Rapports des études menées par le GABAC dans le cadre de la compréhension des spécificités du phénomène criminel en général, du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en particulier.

Mesdames et Messieurs,

La présente plénière aura à se prononcer sur les dossiers qui ont été soumis à l'appréciation des groupes de travail deux jours durant et pour lesquels des recommandations ont été formulées par les experts.

Je ne doute pas que votre expertise avérée vous permettra d'examiner en toute responsabilité les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Pour ma part, je demeure persuadé que ces travaux permettront de renouveler l'engagement pris par chacun de nos Etats dans la

ALLOCUTION DE MADAME LE MINISTRE DELEGUE

dynamique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la plénière de la 9^{ème} Commission Technique du GABAC.

Je vous remercie.